

REPUBLIQUE FRANCAISE

P  
R  
O  
C  
E  
S  
  
V  
E  
R  
B  
A  
L



**Séance du Conseil Municipal**

**Mercredi 25 Septembre 2019**

**18h30**

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h40.

**Procurations :**

M. Christian BRONDLOLIN a donné procuration à Mme Hélène GENTE  
Mme Emmanuelle AZARD a donné procuration à Mme Régine LEMAITRE  
Mme MClaude POUZOL a donné procuration à M. Vincent DAVAL  
M. JPierre CHABERT a donné procuration à Mme Armelle ANDREIS  
M. Philippe PIGNET a donné procuration à Mme Nadine POURCIN  
M. Dimitri FARRO a donné procuration à M. Didier FERREINT

**Absents et excusés sans procuration :** M. Claude MARTINELLI / Mme Paula EIDENWEIL

Mme Ghislaine GUY est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

*\*Présentation par Power Point du projet d'habitat Ludo & Semaille par Vestia Promotion*

E BRUCHET fait un historique de ces deux projets :

Ludo situé AV de Craponne avec 14 villas + 40 logements

Semaille situé AV Charles de Gaulle avec 11 logements

Le dépôt du permis de construire est prévu fin octobre et une réunion publique mi-octobre.

D FERREINT demande des précisions sur le choix des tuiles plates, des façades blanches et les fenêtres verticales

L'architecte répond que les tuiles plates sont un choix architectural. Les fenêtres plus larges permettent une meilleure clarté aux logements, la partie vitrerie doit représenter à minima une certaine surface vitrée.

Aujourd'hui, on est sur une recherche de luminosité. Pour les façades, elles seront plutôt beiges, blanc cassées que vraiment blanches

A ANDREIS précise que l'aspect provençal n'est pas respecté avec le bois intégré aux façades risque de très mal vieillir au fil des années. Elle prend l'exemple sur l'extension en bois faite du Moulin de Vernègues qui a noirci avec le temps.

Vestia donne des précisions sur le choix des matériaux avec le label du bâtiment durable Méditerranéen pour promouvoir les matériaux locaux, conformément aux recommandations PACA le bois est désormais traité avant la pose (auto clavé / choc thermique) une technique et une avancée sur le traitement du bois ; certes il changera un peu de couleur mais gardera une couleur homogène.

A ANDREIS s'interroge sur le rajout de cadre en bois autour des fenêtres.

L'architecte répond que cela limite le bruit et l'impact du soleil direct.

A ANDREIS rappelle qu'en Provence, il est de coutume de faire de petites fenêtres pour se protéger du soleil et donne un avis négatif sur cette conception.

L'architecte répond qu'aujourd'hui la société est favorable à une architecture plus contemporaine. Le projet s'intègre bien dans le site avec des volumes harmonieux.

A ANDREIS s'inquiète que les travaux n'endommagent l'oratoire

L'architecte informe que cela a été pris en compte, une vigilance particulière sera apportée et le site de l'oratoire sera protégé durant les travaux protection mise en place pour le protéger.

E BRUCHET intervient en disant que l'approche architecturale est subjective. Le voisinage a été pris en compte puisqu'au côté des habitations existantes, il y aura des maisons et non des R+2.

Le projet a été validé par l'ABF.

N POURCIN demande la superficie des logements du site des Semailles.

Vestia répond qu'il s'agit de 7 T2 (40m<sup>2</sup>) et 4 T3 (63m<sup>2</sup>)

N POURCIN demande si ce nouveau projet ne va pas gêner pour la circulation sur AV de Craponne Vestia explique que la démolition de la partie hangar permettra plus de visibilité pour les véhicules sortant sur l'avenue.

- Arrivée de M ARMENICO

\*\*\*\*\*

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2019 ;

A ANDREIS souligne que ses propos reportés dans les questions diverses ne sont pas complets et demande une rectification.

Mme le Maire rappelle que le procès-verbal fait acte d'une synthèse des échanges et ne peut être repris mot à mot.

Mme GUY rajoute qu'il est difficile de tout retranscrire lorsqu'elle-même coupe sans cesse la parole aux autres. Il ne s'agit pas d'une dictée.

#### **Vote à la Majorité,**

**Par 21 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL (+ procuration M Claude POUZOL), Régine LEMAITRE (+procuration Emmanuelle AZARD), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

**Par 6 voix contre :** Armelle ANDREIS (+ procuration JPierre CHABERT), Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO.

Mme le Maire annonce une bonne nouvelle pour la commune : le transfert Métropole de la compétence « voirie » est reporté en 2023 réponse de M LECORNU, ministre chargé des collectivités territoriales.

**Rapport n°1 Transfert d'office dans le Domaine Public Communal des voies et espaces communs pour des lotissements suivants : Les Restanques - Campagne Cézanne - L'Espigaou - Les Cigales - St Théophile - Le Roure - La Résidence Fontenelle - Les Grillons- Lou Felibre - La Confrérie - La Mignonière - Pont Royal**

Power Point présenté par E BRUCHET

D FERREINT demande si les parties rétrocedées sont déjà bornées ?

E BRUCHET répond confirme que les parties rétrocedées sont bien bornées sur le plan cadastral

D FERREINT demande si des ajustements pourraient être faits

M le Maire précise que le géomètre a pris en compte les emprises rétrocedées via l'enquête publique

#### **Vote à l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL (+ procuration M Claude POUZOL), Régine LEMAITRE (+procuration Emmanuelle AZARD), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

**Prend acte** des conclusions de l'enquête publique réglementaire, telles que définies dans le rapport du Commissaire enquêteur, disponible sur le site internet de la commune ;

**Prononcer** le transfert d'office dans le domaine public de voirie communale des parcelles mentionnées ci-dessus sur la commune de Mallemort, conformément aux contenances indiquées, après modification éventuelle du parcellaire cadastral ;

**Dit** que cette décision vaut à la fois transfert de propriété des emprises telles que citées dans l'état parcellaire ci-après annexé et classement dans le domaine public des voies telles qu'elles figurent sur les plans annexés à la présente délibération ;

**Autorise** Madame le Maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération ;

**Dit** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai d'un mois ;

**Dit** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Mallemort ;

**Dit** que la présente délibération sera exécutoire après transmission au contrôle de la légalité ;

**Dit** que la présente délibération, le rapport approuvé et les conclusions du commissaire-enquêteur sont mis à la disposition du public en Mairie et sur le site internet de la ville, pendant un an.

### **Rapport n°2 : Transfert d'office dans le Domaine Public Communal des voies et espaces communs du lotissement «Le Clos du Roure ».**

Aucun débat

#### **Vote à l'Unanimité**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL (+ procuration M.Claude POUZOL), Régine LÉMAITRE (+procuration Emmanuelle AZARD), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

**Prend acte** des conclusions de l'enquête publique réglementaire, telles que définies dans le rapport du Commissaire enquêteur, disponibles sur le site internet de la commune ;

**Prononce** le transfert d'office dans le domaine public de voirie communale des parcelles mentionnées ci-dessus sur la Commune de Mallemort, conformément aux contenances indiquées, après modification éventuelle du parcellaire cadastral ;

**Dit** que cette décision vaut à la fois transfert de propriété des emprises telles que citées dans l'état parcellaire ci-après annexé et classement dans le domaine public des voies telles qu'elles figurent sur les plans annexés à la présente délibération ;

**Autorise** le Maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération ;

**Dit** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un délai d'un mois ;

**Dit** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Mallemort ;

**Dit** que la présente délibération sera exécutoire après transmission au contrôle de la légalité ;

**Dit** que la présente délibération, le rapport approuvé et les conclusions du commissaire-enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la ville, pendant un an.

### **Rapport n°3 : Transfert d'office dans le Domaine Public Communal des voies et espaces communs du lotissement « Hameau de Lydie »**

Aucun débat

#### **Vote à l'Unanimité**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL (+ procuration MClaude POUZOL), Régine LEMAITRE (+procuration Emmanuelle AZARD), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

**Prend acte** des conclusions de l'enquête publique réglementaire, telles que définies dans le rapport du Commissaire enquêteur, disponibles sur le site internet de la commune ;

**Prononce** le transfert d'office dans le domaine public de voirie communale des parcelles mentionnées ci-dessus sur la Commune de Mallemort, conformément aux contenances indiquées, après modification éventuelle du parcellaire cadastral ;

**Dit** que cette décision vaut à la fois transfert de propriété des emprises telles que citées dans l'état parcellaire ci-après annexé et classement dans le domaine public des voies telles qu'elles figurent sur les plans annexés à la présente délibération ;

**Autorise** le Maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération ;

**Dit** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un délai d'un mois ;

**Dit** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Mallemort ;

**Rapport n°4 : Demande de saisine du Préfet des Bouches du Rhône pour procéder au transfert d'office dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique du Lotissement « Le Hameau de Fontenelle » suite à enquête publique**

Mme le Maire donne des précisions sur ce rapport où une demande de saisine au préfet est faite suite à l'opposition du promoteur sur la rétrocession des voies. Elle invite les élus à prendre connaissance du courrier qu'elle souhaite envoyer aux habitants du hameau de Fontenelle pour les informer de la situation.

E BRUCHET précise qu'il s'agit uniquement d'un intérêt spéculatif de l'ancien aménageur.

R ARMENICO rappelle la confusion qu'il peut y avoir hameau de Fontenelle et lot de Fontenelle

Mme le Maire rappelle l'intérêt de la dénomination des voies dans les quartiers de campagne.

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL (+ procuration MClaude POUZOL), Régine LEMAITRE (+procuration Emmanuelle AZARD), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

**Approuve** le principe de la saisine du Préfet des Bouches du Rhône pour lui demander de prendre la décision de transfert d'office valant classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique du Lotissement « Hameau de Fontenelle », correspondant aux parcelles :

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Nature
E 1876	17a 67ca	SARL Foncier-Azur SARL Wial Pomart & Cie	Voirie + ilot central
E 1877	01a 39ca	SARL Foncier-Azur SARL Wial Pomart & Cie	Espace vert
TOTAL	19a 06ca		

**Donne** mandat à Madame le Maire afin de saisir le Préfet des Bouches du Rhône en ce sens et pour accomplir toutes les formalités et diligences nécessaires au transfert d'office dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique du Lotissement « Hameau de Fontenelle ».

Mme le Maire confirme que la tranche 2018 du CDDA a été acceptée dans sa totalité. Plus de 2 763 675,00 € pour un montant de travaux qui s'élève à 4 606 126, 00 €

Cela correspond entre autres aux travaux de la place du bicentenaire, AV Joliot Curie, du Parc des deux canaux, des travaux de proximité des écoles.

#### **Rapport n°5 : Autorisation d'un dépôt de permis de démolir sur la parcelle G 1517 AV de la Fontaine.**

A ANDREIS demande s'il s'agit du hangar de M DONAT

Mme le Maire confirme

N POURCIN souhaite connaître le nombre de places potentielles

Mme le Maire répond entre 10 et 15 places pourront être matérialisées

#### **Vote à l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL (+ procuration M Claude POUZOL), Régine LEMAITRE (+procuration Emmanuelle AZARD), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

#### **Rapport n°6 : Retiré**

#### **Rapport n°7 : Convention d'autorisation entre la Commune et l'Association de chasse « Fraternelle de Mallemort ».**

D FERREINT demande si les conditions restent les mêmes

Mme le Maire confirme et précise que la convention a été vue avec un avocat pour la protection juridique de la commune et de l'association.

R ARMENICO demande si le gibier est encore présent sur la commune

Mme le Maire répond confirme

Mme le Maire informe que l'inauguration de la « voie verte », organisée par le SMAVD est fixée au 9 octobre. Il s'agit d'un beau projet environnemental pour le bien vivre de tous.

Un projet de charte « bien vivre ensemble » à l'attention des promeneurs, des pêcheurs, des chasseurs, de tous les utilisateurs de cette voie.

Mme le Maire informe que de plus en plus les agriculteurs ou chasseur sont confrontés à des agressions verbales par les promeneurs ; exemple : un agriculteur a été insulté par un promeneur alors qu'il pulvérisé un traitement BIO sur ses cultures. *(modifié le 07/11/19 inversion dans ordre des propos)*

D FERREINT confirme que cette charte est nécessaire et importante

H RICARD donne l'exemple du purin d'ortie qui sent très fort à son utilisation et porte à confusion pour beaucoup de gens, les mauvaises odeurs des produits ne sont pas signe de nocivité

F LEGIER rajoute que les sulfatages des cultures ne sont pas toujours faits avec des pesticides.

#### **Vote à l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL (+ procuration MClaude POUZOL), Régine LEMAITRE (+procuration Emmanuelle AZARD), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

**Autorise** Madame le Maire à signer la convention d'autorisation de chasse entre l'Association la Fraternelle et la commune de Mallemort.

#### **Rapport n°8 Désignation des délégués de la commune au SIVU - CHPS**

Mme le Maire informe que le nouvel hôpital se nommera « Hôpital du Pays Salonais »  
Elle demande l'autorisation de procéder au vote à mains levées : acceptation à l'unanimité

Sont élues : Mme Hélène GENTE et Mme Régine LEMAITRE déléguées au SIVU

Aucun débat

#### **Vote à l'Unanimité**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL (+ procuration MClaude POUZOL), Régine LEMAITRE (+procuration Emmanuelle AZARD), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

#### **Rapport n°9 : Instauration d'un abattement de 15% de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 du Code Général des Impôts dont la surface principale est inférieure à 400 m<sup>2</sup> et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial.**

Mme le Maire propose un projet de courrier qui sera adressé aux personnes concernées

Aucun débat

#### **Vote à l'Unanimité**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL (+ procuration MClaude POUZOL), Régine LEMAITRE (+procuration Emmanuelle AZARD), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

**Décide** de l'instauration d'un abattement de 15% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 du Code Général des Impôts dont la surface principale est inférieure à 400 m<sup>2</sup> et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial.

**Autorise** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

#### **Rapport n°10 : Dénomination d'une voie Chemin des Petites Fontaines (zone ouest du village) et suppression d'une voie Rue des Eperviers (Lotissement Le Clos du Roure).**

R ARMENICO souligne qu'il n'a pas été sollicité sur ce changement

Mme le Maire répond que sa maison n'est pas concernée n'étant pas dans l'axe de la dénomination de plus une sortie rejoint la D7

A ANDREIS rappelle que les hameaux souhaitent garder le nom de leur hameau sur la nouvelle adresse

A MOTOT rappelle que pour l'instant la Poste ne répond pas à cette demande. La commune souhaite bien sur garder l'appellation des hameaux en complément d'adresse, la démarche est sans cesse un bras de fer avec la poste.

R ARMENICO revient sur la sortie du chemin de fontanelle vers la D7, et demande un accès autorisé pour les piétons et les cyclistes afin d'éviter de faire un détour au rond-point.

Mme le Maire rappelle la dangerosité de la sortie sur la D7 et maintien qu'il convient de sécuriser avec une traversée interdite, matérialisée par des barrières départementales.

### **Vote l'Unanimité**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL (+ procuration M. Claude POUZOL), Régine LEMAITRE (+procuration Emmanuelle AZARD), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS (+ procuration J. Pierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

### **Rapport n°11 : Modification du tableau des effectifs et création d'un emploi contractuel.**

D FERREINT demande des précisions sur l'emploi permanent Chargé d'opération

A ALLEGRINI précise que l'emploi de cadre A ou B recherché aura une durée limitée, contrat d'un an renouvelable une fois. Emploi nécessaire pour finaliser des projets dans le temps et ne pas perdre des subventions. Cela évite de prendre des AMO qui prennent 4 à 7 % du financement d'un projet. Ce recrutement permettra d'alléger la charge du service technique, pour les projets bâtiments.

### **A l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL (+ procuration M. Claude POUZOL), Régine LEMAITRE (+procuration Emmanuelle AZARD), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS (+ procuration J. Pierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

**Supprime** 2 emplois permanents titulaires à temps complet d'agent administratif au grade d'adjoint administratif,

**Crée** 2 emplois permanents titulaires à temps complet d'agent administratif sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,

**Crée** 1 emploi non permanent contractuel de chargé d'opérations au grade d'ingénieur ou technicien relevant de la catégorie hiérarchique A ou B à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures et fixant le niveau de rémunération sur la base de la grille indiciaire d'ingénieur territorial ;

**Crée** 1 emploi non permanent contractuel d'agent polyvalent de restauration au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet et fixant le niveau de rémunération sur la base de la grille indiciaire d'adjoint technique ;

**Approuve** le nouveau tableau des effectifs ;

**Inscrit** les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget 2019

### **Rapport n°12 : Création d'emplois d'agents recenseurs et désignation d'un coordonnateur communal**



F CHEROUTE demande quand la commune aura le résultat du sondage  
Mme le Maire répond que les résultats du recensement seront divulgués en 2021  
V HENTIC demande comment sont établis les forfaits  
Mme le Maire explique que chaque forfait couvre la totalité de la mission et se réfère à des indices de tarifs appliqués par d'autres communes de même strate.  
R ARMENICO demande si tout le monde peut faire agent recenseur  
Mme le Maire répond qu'il faut avoir 21 ans mais qu'il n'y a pas d'âge limite ensuite. Il est nécessaire de maîtriser l'outil informatique.  
A ALLEGRINI donne des précisions sur la prime du rendement en s'appuyant sur le dernier recensement sur la commune où il avait été difficile de récupérer toutes les données dans les temps.

### **Vote à l'Unanimité**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL (+ procuration MClaude POUZOL), Régine LEMAITRE (+procuration Emmanuelle AZARD), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

**De Créer** 18 postes d'agents recenseurs non titulaire pour la période du 16 janvier au 15 février 2020 ;

**De fixer** la rémunération des agents recenseurs vacataires à :

1,10 € brut / feuille de logement

1,80 € brut / bulletin individuel collecté

3,00 € brut / réponse internet

un forfait de 40,00 € brut pour la tournée de reconnaissance

un forfait de 30,00 € brut pour les frais de déplacement en zone urbaine

un forfait de 50,00 € brut pour les frais de déplacement en zone rurale

un forfait de 20,00 € brut par ½ journée de formation

une prime de rendement en fonction de l'atteinte des objectifs hebdomadaires sur les 3 premières semaines de la campagne qui pourra varier de 0 € à 150 €.

**D'Autoriser** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

**De Dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

### **Rapport n°13 : Approbation de la convention d'accueil des manifestations dans le cadre de l'opération « Lecture par Nature » 2019.**

Aucun débat

### **Vote l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL (+ procuration MClaude POUZOL), Régine LEMAITRE (+procuration Emmanuelle AZARD), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

**Approuve** la signature de la convention d'accueil des manifestations dans le cadre de « La Lecture par Nature 2019 », avec la Métropole Aix-Marseille Provence,

**Autorise** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

**Rapport n°14 : Convention de partenariat culturel « Provence en Scène » (Saison 13) Année 2019/2020**

Aucun débat

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL (+ procuration M Claude POUZOL), Régine LEMAITRE (+procuration Emmanuelle AZARD), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS (+ procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Philippe PIGNET).

**Approuve** la signature de la convention de partenariat culturel « Provence en Scène » 2019/2020 avec le Département des Bouches du Rhône ;

**Autorise** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

**Compte rendu de délégation – communication des décisions du Maire**

Décision 2019 94 : N POURCIN/ P PIGNET demande la puissance du groupe électrogène F LEGIER répond 40 K/Watt. L'appareil est en capacité d'alimenter toute la Mairie si nécessaire.

Mme le Maire profite d'informer les élus et les administrés qu'un exercice PCS a eu lieu mercredi dernier (Plan communal de sauvegarde) l'opération était supervisée par les CYPRES. Tout s'est très bien passé, le Poste de Commandement Communal (PCC) se trouve en Mairie (salle de réunion.) Le personnel communal était présent aux côtés des élus et du DOS (Mme le Maire).

L'exercice était une simulation d'accident d'un camion-citerne renversé au rond-point de Pont Royal sans connaître la dangerosité des produits déversés.

Décision 2019 96 : N POURCIN/ P PIGNET demande s'il y a une télésurveillance  
Mme le Maire répond qu'il s'agit d'une alarme anti intrusion dans le cadre du plan Vigipirate

Décision 2019 98 : N POURCIN/P PIGNET demande si ce schéma de rénovation correspond à l'ensemble de la commune.

Mme le Maire répond qu'il s'agit de couvrir l'ensemble de la commune avec 155 points lumineux et 8 armoires électriques

Décision 2019 107 : N POURCIN demande des explications sur l'effondrement d'une partie de la maison des associations.

Mme le Maire répond qu'il s'agit de la partie EST avec un glissement de terrains suite à la découverte d'un puit. Ceci va entraîner un retard de livraison prévu au printemps 2020.

Mme le Maire profite d'annoncer que la commune a eu gain de cause du recours déposé par M MILLO. Les travaux sur cette partie peuvent reprendre.

A ANDREIS précise qu'il y avait de nombreux puits à l'époque dans les jardins.

R ARMENICO rappelle la découverte d'un tunnel allant du donjon vers le lieu-dit St Jean.

\*\*\*\*\*

### **Questions Diverses**

A ANDREIS demande pourquoi l'association CIQ (comité d'intérêt de quartier) n'a pas été invitée au forum des associations.

Mrs ALLEGRINI et LAQUAY répondent qu'à leurs connaissances l'association n'a pas déposé de dossier (statuts, attestation assurance...) en Mairie et n'est pas répertoriée. Les associations doivent se faire connaître auprès du service Association. Ils demandent à Mme ANDREIS de faire passer le message.

M MARTIN donne des informations sur des résultats d'amateurs et de professionnels de l'Open de Provence. Il invite tout le monde, initié ou pas, à venir voir cet évènement sportif. Des navettes du CFA seront à disposition, toute les 1/2h, car le stationnement sur le site sera difficile.

Le collège et le Conseil Municipal Jeunes participeront à cette journée.

E BRUCHET informe d'un prochain recrutement de responsable Médiathèque (50 candidatures reçues à ce jour) et remercie tout le personnel et les bénévoles d'assurer toutes les activités culturelles.

\*\*\*\*\*

### **Infos diverses**

\*\*\*\*\*

Prochain CM **06/11/2019**

Fin de la séance à 21h15